

Département de Seine et Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du conseil municipal du 24 Mars 2017

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Gérard MORET, adjoints et Régine REY, Philippe BEAUDOIN, Jérôme CHAMPION, Emmanuel HOUDANT, Ludovic JEANNOTIN, et David VIRATEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Anne-Marie THIBAUT, Cédric THIBAUT, Michel COTEROT

Absent : Gilles CABARDOS

Secrétaire : Ludovic JEANNOTIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Compte de gestion commune 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Approbation à l'unanimité

Compte de gestion eau 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

Approbation à l'unanimité

Compte de gestion assainissement 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.
Approbation à l'unanimité.

Vote du compte administratif commune 2016

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : 652 333.87€
 - Recettes : 745 587.15€
 - Excédent reporté : 186 762.75€
 - Excédent de clôture : 280 016.03€**
- section d'investissement :
 - Déficit reporté : 101 902.92€
 - Dépenses : 44 912.64€
 - Recettes : 175 703.74€
 - Excédent de clôture : 28 888.18€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard MORET approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Vote du compte administratif assainissement 2016

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : 26 364.58€
 - Recettes : 6 570.00€
 - Excédent reporté : 193 712.17€
 - Excédent de clôture : 173 917.59€**
- section d'investissement :
 - Dépenses : 0€
 - Recettes : 4 391.88€
 - Excédent reporté : 39 695.64€
 - Excédent de clôture : 44 087.52€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard MORET approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Vote du compte administratif eau 2016

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : 19 480.18€
 - Recettes : 25 427.69€
 - Excédent reporté : 20 345.33
 - Excédent de clôture : 26 292.84€**
- section d'investissement :
 - Dépenses : 40 868.67€
 - Recettes : 67 578.76€
 - Excédent reporté : 25 861.64€
 - Excédent de clôture : 52 571.73€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard MORET approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016 constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 280 016.03 €, un excédent d'investissement de 28 888.18 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 280 016.03 €

En investissement recette compte 001 : 28 888.18 €

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016, constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 173 917.59 € et un excédent d'investissement de 44 087.52 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 173 917.59 €

En investissement recette compte 001 : 44 087.52 €

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016, constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 26 292.84 € et un excédent d'investissement de 52 571.73 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : 26 292.84€

En investissement recette compte 001 : 52 571.73€

Vote à l'unanimité.

Vote du budget eau 2017

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	17135,56	Excédent 2016 Fonct. (002)	26292,84
Dépenses imprévues (022)	549,38	Subvention d'exploitation (74)	25000
Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	6000	QP de subv. / investiss. (777)	1592
Vir. à la section Investiss. (023)	26655		
Agence de l'eau (6378)	0		
Intérêts / emprunt (6611)	2544,9		
	52884,84		52884,84

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études (Géolocalisation) (2031)	53154,6	Excédent 2016 Inves. (001)	52571,73
Travaux - Provision (2158)	58155	Amortissements (28158)	17135,56
Emprunt Agence de l'eau (164100)	7285	Vir. à la section Investiss. (021)	26655
Emprunt CDC (164110)	7521,68	FCTVA (2762)	150,00
Dépenses imprévues (020)	398,41	Autres subventions (131)	31594,4
QP de subv. / investiss. (1391)	1592		
	128106,69		128106,69

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget assainissement 2017**Fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
Amortissements (68112)	4391,88	Excédent 2016 Fonct (002)	173917,59
Divers - SATESE (618)	350	Subv d'exploitation (SAUR) (74)	24570
Vir. à la section Investiss. (023)	161500		
Entretien (eaux pluviales) (61521)	16000		
Contrats de prest. (évac. des boues) (611)	16000		
Dépenses imprévues (022)	245,71		
	198487,59		198487,59

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (2158)	201836	Excédent 2016 Inves. (001)	44087,52
		Amortissements Constr. (2813)	114,39
Dépenses imprévues (020)	79,4	Amortissements Mat. (28158)	4277,49
Frais d'études (2031)	8064	Vir. à la section Investiss. (021)	161500
	209979,4		209979,4

Il est précisé par M. Ludovic JEANNOTIN que la commune n'a pas perçu le solde de la SAUR sur l'année 2016. En conséquence, la somme a été provisionnée sur l'année 2017 en subventions d'exploitation.

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget commune 2017**Section investissement :**

1	Report du déficit de 2016	0	
1641	Emprunts	11969,32	
165	Dépôts et cautionnements	1500	

2031	Frais d'études	56000	
	Etudes / Bien Gabriel Bachet		42000
	Etudes / Parking		10000
	(Provision (notamment pour ADAP))		4000
2111	Terrains nus	5000	
	Achats de terrains (STEP + Parking + Réserve incendie)		5000
2128	Autres agencements et am. de terrains	1000	
	(Provision)		1000
2135	Inst. Générales, agencements...	60000	
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture d'atelier		3000
	Travaux / Bâtiments communaux - Foyer - ADAP		10000
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture du cimetière		6000
	Travaux / Bâtiments communaux - Poste - ADAP		17000
	Aire de lavage		11136
	Travaux / Bâtiments communaux - Chauffage mairie		8000
	(Provision)		4864
2151	Réseaux de voirie	155000	
	Prévision (Route / Rue) - x5		150000
	ODE (entrées de village)		5000
2152	Installations de voirie	30000	
	(Provision)		2169,36
	Haricot / Zebra / Ecluses / Panneaux / Signalisations		15000
	Dicorep		12830,64
2153	Réseaux divers	3000	
	Guirlandes		2000
	Lampadaire de la mairie		1000
21571	Matériel roulant - Voirie	30000	
	(Provision - Tracteur + voiture)		30000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14000	
	(Provision / matériel - (dont faucheuse))		14000
2158	Autres install., matériel et out. tech.	2000	
	(Provision)		2000
2182	Matériel de transport	10000	
	(Provision)		10000
2183	Matériel informatique	1000	
	(Provision)		1000
2184	Mobilier	664,16	
	(Provision)		664,16
	Total des dépenses	381133,48	

1068	Report du déficit de 2016	0	
1	Excédent de fonctionnement reporté	28888,18	
21	Virement de la section de fonctionnement	280210,98	
10222	FCTVA	8000	
10226	Taxe d'aménagement	2500	
1322	Subventions de la région (45%)	0	
024	Ventes / Forêts	0	
1323	Subventions du département (35%)	0	
1328	Autres subventions	55000,00	
	Subvention / Portes de la mairie		10000
	Subvention TEPCV / Gabriel Bachet		44968,8

	(Provision)		31,20
1342	Amendes de police	1500	
1641	Emprunts	0	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
	Amortissements / subv. d'équip./		
2804	enfouissement	3534,32	
Total des recettes		381133,48	

Concernant la section investissement, il est précisé au Conseil que la commune termine son dernier emprunt en 2017 avec un capital restant dû de 11 969,32 euros au 31/12/16. Concernant le matériel, il est envisagé l'achat d'un broyeur pour les accotements (moins onéreux qu'une épareuse), et le remplacement du petit tracteur ISEKI qui commence à montrer des signes de faiblesses par un autre légèrement plus puissant. Comme tous les ans, il a été ajouté en provision la somme de 30 000 euros, au 120 000 euros déjà inscrit en cumul depuis plusieurs années pour la voirie qui vont servir de part communale au futur contrat rural. Concernant le bien situé au Rue Gabriel Bachet, nous avons prévu de percevoir le solde de la subvention du TEPCV, et d'engager des frais d'études pour un montant de 42 000 euros cette année.

Section fonctionnement :

Compte	Désignation	Réalisé 2016	Budget 2017
002	Excédent de fonctionnement reporté		280 016,03 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	14 987,21 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €
60224	Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1	0,00 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	2 239,22 €	2 500,00 €
60612	Energie - Electricité	21 119,90 €	15 000,00 €
60621	Combustibles	0,00 €	0,00 €
60622	Carburants	2 328,50 €	4 500,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 181,64 €	1 200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 774,30 €	4 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	882,03 €	3 500,00 €
60636	Vêtements de travail	341,52 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	3 017,78 €	3 000,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	0,00 €	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	50,00 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de services avec des e	5 146,77 €	6 000,00 €
6135	Locations mobilières	739,11 €	1 500,00 €
61521	Terrains	960,00 €	0,00 €
61522	Bâtiments	0,00 €	0,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics - HT	7 411,91 €	7 500,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments - HT	0,00 €	0,00 €
61523	Voies et réseaux	0,00 €	0,00 €
615231	Entretien et réparations voiries - HT	17 871,00 €	5 000,00 €
61524	Bois et forêts	0,00 €	2 000,00 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	4 157,42 €	5 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	9 691,96 €	10 000,00 €
616	Primes d'assurances	0,00 €	0,00 €

6161	Assurance multirisques	7 847,52 €	8 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	350,36 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €	100,00 €
6188	Autres frais divers	309,69 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	526,24 €	750,00 €
6226	Honoraires	712,00 €	1 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0,00 €
6228	Honoraires divers	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	1 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 385,11 €	7 500,00 €
6233	Foires et expositions	50,00 €	0,00 €
6237	Publications	0,00 €	0,00 €
6238	Relations publ. divers	2 857,88 €	350,00 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	300,00 €
6255	Frais de déménagement	0,00 €	0,00 €
6256	Missions	133,00 €	250,00 €
6257	Réceptions	540,25 €	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 998,20 €	2 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	5 560,18 €	4 800,00 €
6281	Concours divers (cotisations...	115,50 €	300,00 €
6288	Autres	0,00 €	0,00 €
63512	Taxes foncières	2 352,00 €	2 500,00 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	500,00 €
6354	Droits d'enregistrement	0,00 €	50,00 €
6358	Autres droits	154,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	83,66 €	150,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	1 516,83 €	2 800,00 €
6411	Personnel titulaire	104 327,68 €	110 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	0,00 €	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 759,54 €	18 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	27 722,59 €	31 000,00 €
64531	Cotisations aux caisses de prévoyance	0,00 €	0,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 726,28 €	8 000,00 €
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 275,71 €	1 000,00 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 000,00 €	0,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	793,85 €	1 000,00 €
651	Redevances pour concessions	0,00 €	0,00 €
6531	Indemnités	29 063,38 €	30 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 194,28 €	1 250,00 €
6535	Formation	0,00 €	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	10 637,00 €	11 000,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	0,00 €
65541	Contributions aux fonds de compensation des charges territoriales	25 242,36 €	29 000,00 €
65548	Autres contributions	136 508,18 €	123 000,00 €
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	0,00 €	0,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	0,00 €	1 500,00 €
657362	C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	7 000,00 €	9 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3 780,00 €	6 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	50,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €

66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 089,22 €	507,52 €
671	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	150,00 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables immobilisations	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
6811	Dot. aux amort. et prov. / immo.	3 534,32 €	3 534,32 €
657364	Virement à la section fonct. du budget annexe	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	487 059,87 €	514 029,05 €
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	11 259,57 €	12 500,00 €
6459	Remboursement sur charges sociales	442,00 €	0,00 €
7011	Ventes d'eau	916,10 €	0,00 €
7023	Menus produits forestiers	1 820,00 €	0,00 €
7031	Concessions et redevances funéraires	0,00 €	0,00 €
70311	Concession dans les cimetières	250,00 €	500,00 €
70312	Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	1 423,53 €	760,00 €
70388	Autres redevances et recettes	460,00 €	400,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 955,00 €	1 000,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	2 149,00 €	1 500,00 €
7311	Pdts Taxe additionnelle FNB	0,00 €	0,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	509 700,00 €	322 000,00 €
73112	CVAE	8 046,00 €	0,00 €
73114	IFER	6 047,00 €	0,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés CCPN	0,00 €	200 311,00 €
7353	Redevance des mines	1 162,00 €	1 200,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	36 691,76 €	25 000,00 €
7391172	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	-1 177,00 €	-1 200,00 €
73923	Prélèvement GIR	-142 017,00 €	-142 017,00 €
73925	Prélèvement FNGIR (CC)	-22 080,00 €	-15 000,00 €
7411	Dotation forfaitaire	64 268,00 €	52 000,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	12 076,00 €	12 500,00 €
742	Dotations aux élus locaux	2 895,00 €	2 900,00 €
74718	Autres	211,06 €	1 000,00 €
7473	Départements	0,00 €	0,00 €
74758	Participation - autres groupements	0,00 €	0,00 €
7478	Autres organismes	3 720,00 €	3 720,00 €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	0,00 €	0,00 €
7483	Attribution du Fonds national de la taxe profe	0,00 €	0,00 €
	Compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe		
748311	professionnelle	0,00 €	0,00 €
	Dotation de compensation de la réforme de la taxe		
748313	professionnelle	0,00 €	0,00 €
748314	Dotation unique compensations spé. TP	282,00 €	0,00 €
74833	Compensation au titre de la CET	0,00 €	0,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de la TF	0,00 €	0,00 €
74835	Etat - Compensation au titre de la TH	0,00 €	0,00 €
7484	Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €
7488	Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €
752	Revenus des immeubles	36 565,20 €	35 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	2 084,85 €	150,00 €
761	Produits de participations	0,00 €	0,00 €
762	Produits des autres immobilisations financière	0,00 €	0,00 €

7713	Libéralités reçues	375,00 €	0,00 €
7718	Autres pdts except sur opérations de gestion	40 788,08 €	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	580 313,15 €	514 224,00 €
	Sous total hors excédent reporté	93253,28	194,95
	Total avec excédent reporté		280210,98
023	Virement à la section d'investissement		280210,98

Le point concernant le changement de communauté de communes est abordé dans le vote des 3 taxes pour ce qui est de la partie recettes. Le CCAS va être doté de 2 000 euros supplémentaires dû à un transfert de compétence suite au changement de communauté de communes. Les subventions allouées aux associations vont être revus également à la hausse du fait du changement de communauté de communes, comme l'ESF par exemple qui touchait des sommes de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais. La part communale de Villiers dans le RPI en 2017 baisse d'environ 17 000 euros. En effet, le RPI a fini de rembourser le prêt relai qu'il avait. La commission Finances a indiqué qu'il fallait renégocier les taux d'intérêt du fait de la baisse de ces derniers (les économies attendues sont de l'ordre de 2 à 4 000 euros). Pour ce qui est des recettes, la vente du bois a engendré un produit de 1 820 euros qui va servir à l'achat d'arbustes et de fleurs pour l'embellissement du village. Suite à une relance, la commune a pu percevoir un reliquat d'environ 750 euros de la part de GRDF en 2016 qui avait été oublié de leur part en 2014. La somme de 15 000 euros concernant le reversement aux Terres du Gâtinais a été maintenue en provision en 2017 au titre de 2015 car elle n'a pas fait l'objet de demande de leur part. Enfin concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat, nous envisageons de percevoir pour 2017 la somme de 52 000 euros (soit la moitié de ce que nous avions il y a 5 ans auparavant), soit une baisse d'environ 12 000 euros par an depuis. En 2016, nous avons perçu la somme de 64 268 euros au titre de la DGF. En 2016, la taxe d'habitation sur les logements vacants a rapporté à la commune la somme nette de 4 701 euros (dégrèvements déduits). Concernant la masse salariale, un employé communal va être mis à la retraite fin 2017. Cependant, il est actuellement en arrêt jusqu'à la fin de l'année. Le coût à la charge de la mairie pour l'année 2017 est évalué à la somme entre 2 et 3 000 euros. En effet, la majorité de son salaire est remboursé par la prévoyance AXA. Il ne sera pas remplacé.

Après une présentation du budget, il est voté à l'unanimité.

Vote des 3 taxes

A compter du 1^{er} janvier 2017, le changement de communauté de communes des Terres du Gâtinais vers celle du Pays de Nemours entraîne également une modification de la fiscalité.

Jusqu'au 31 décembre 2016, nous étions sur un régime de fiscalité additionnelle. Cela veut dire que la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais était dotée des mêmes compétences fiscales qu'une commune (elle votait le taux et reçoit le produit des quatre taxes locales directes). Cependant, la fiscalité se rajoute à celle des communes, qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Avec ce régime, dès qu'une communauté de communes a besoin de recourir à l'impôt pour avoir des ressources supplémentaires, ce sont les ménages qui sont le plus mis à contribution.

Au 1^{er} janvier 2017, nous passons sur un régime de fiscalité professionnelle unique. Dans ce régime, la Communauté de Communes du Pays de Nemours va se substituer à notre commune pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle. Notre commune va perdre le produit des impôts provenant de la fiscalité professionnelle. Egalement, la nouvelle communauté de communes va gérer et percevoir la part départementale de la taxe d'habitation que la commune percevait et reversait au département jusque-là. En contrepartie, elle va percevoir de la Communauté de Communes du Pays de Nemours une allocation compensatrice couvrant l'intégralité du transfert des recettes professionnelles, à laquelle elle précomptera certaines dépenses dont la commune n'aura plus la compétence, pour s'élever à la somme de 200 311 euros. Le détail est dans le tableau suivant :

Part départementale de la taxe d'habitation	108741
Part communale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	8682
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sur les stations radioélectriques	6047
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	1615
Compensation de la part des salaires suite à sa suppression dans l'ancienne taxe professionnelle	1923
Cotisation foncière des entreprises	75628
Dépenses transférées (Office de tourisme, mission locale et SIEP)	-2325
Total	200311

Actuellement, le produit des 4 taxes (taxe d'habitation (TH), taxe foncière du bâti (TF), taxe foncière du non bâti (TFNB), et cotisation foncière des entreprises) représente l'essentiel des ressources de notre commune. Avec le changement de communauté de communes, l'intercommunalité ne va presque plus rien représenter dans la taxe d'habitation (excepté le transfert de la part départementale de celle-ci), et la taxe foncière sur le foncier bâti des villarons. Cela va se traduire par une baisse théorique de ces 2 impôts. Afin d'anticiper les nouvelles dépenses à venir dû au transfert de certaines compétences, et afin de ne pas pénaliser le budget communal, tout en n'augmentant pas le montant des impôts payés des villarons, il est proposé au Conseil un ajustement des taux suivants, en les augmentant chacun de 3,50% :

<u>TH</u> =				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
Taux communal =		16,96%	9,34%	9,67%
Taux intercommunal =		0,64%	7,78%	7,78%
		17,60%	17,12%	17,45%
x bases nettes	1427043			
Impôt estimé payé par les villarons		251159,57	244309,76	248974,77
<u>TF</u> =				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
Taux communal =		15,72%	15,72%	16,27%
Taux intercommunal =		0,597%	0%	0%

		16,32%	15,72%	16,27%
x bases nettes	941250			
Impôt estimé payé par les villarons		153583,76	147964,50	153141,38
<u>TFNB =</u>				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
Taux communal =		45,69%	45,69%	47,29%
Taux intercommunal =		1,45%	1,99%	1,99%
		47,14%	47,68%	49,28%
x bases nettes	21776			
Impôt estimé payé par les villarons		10265,21	10382,80	10731,21

Ces calculs ont pu être réalisés à partir des éléments transmis par la nouvelle Communauté de Communes. Il en ressort que le total des impôts payés par l'ensemble des villarons serait en légère diminution de 2 100 euros suite ce nouvel ajustement.

Vote à l'unanimité.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures 45.